
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Attribution des subventions et cotisations 2017
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurance
- Avenant de substitution de la CCRB à la commune – Contrat avec URBAOUEST CONSEIL
- Tableau d'avancement de grade – Proposition d'avancement de grade
- Budget de fonctionnement de l'école publique année scolaire 2017/2018
- Forfait communal de Saint-Aubin – Année scolaire 2017/2018
- Location du modulaire - Choix du prestataire
- Autorisation de travaux incendie et accessibilité pour le futur modulaire
- Modification budgétaire pour le budget panneaux photovoltaïques)
- Désignation des représentants pour suivre le PLUi (réunions techniques)
- Projet de réhabilitation du bâtiment de la Rue Traversière – Demande de subvention complémentaire
- Projet graff – Dépôt d'une demande de subvention au titre du PEG
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire,

Date de convocation : 21 avril 2017

Présents : CRUAUD Elisabeth Maire, LEBEAU Jean-Louis, GUILLOSSOU Marie-Claude, CLOUET Jacky, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, BALLU Jean-Luc, DUPE Fabienne, BLANDIN Fabrice ALO Catherine LANGLAIS Nathalie, DOUCHIN Aurélien, SALMON Céline MEILLOUIN Nathalie, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Catherine ALO est désignée secrétaire de séance

Mme le Maire demande si le compte rendu de la séance du 31 mars 2017 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017

Mme le Maire donne la parole à Mme GUILLOSSOU, vice-présidente de la commission Vie Associative qui présente les questionnements et propositions de la commission vie associative :

Mme GUILLOSSOU indique qu'une discussion va être engagée en 2018 sur les modalités d'attribution des subventions, eu égard au montant minimal attribué (36 €) qui est un montant dérisoire pour certaines associations.

M. BLANDIN ajoute que la commission s'est rendu compte que les subventions sont accordées au même niveau pour les associations communales et les associations hors commune.

Mme le Maire indique que certaines associations hors commune proposent des services qui ne sont pas proposés par les associations communales.

M. DOUCHIN indique que le critère du « public » peut également être important : dans certaines communes, le public drainé par l'association est pris en compte et pas uniquement le nombre d'habitants.

Concernant l'ESC, la commune va procéder à l'achat de banc de touche, en conséquence il est proposé de diminuer la subvention accordée les années passées.

Pour le Téléthon, pas de besoin avéré, la participation prend la forme des animations de chaque fin d'année.

S'agissant de l'association Vivre à Domicile, la subvention est proposée à la baisse cette année, la commission souhaite attendre que l'association revienne vers la commune concernant l'emprunt que la commune finançait à hauteur de 200 euros chaque année.

Concernant l'école des parents, la subvention sera revue lors d'un prochain conseil municipal dans l'attente de précision.

Mme GUILLOSSOU demande si l'association de prévention routière intervient au niveau des écoles : les écoles seront sollicitées. Mme GUILLOSSOU précise que l'association n'a pas mentionné le montant sollicité.

Pour le Comité des Fêtes, la subvention est désormais lissée.

La commission Vie associative est dans l'attente de la demande de subvention de l'école de musique du Pays de Blain.

S'agissant de la demande de subvention déposée par l'école Saint-Aubin, la commission propose d'attribuer le même montant que celui accordé pour la classe de mer de l'Ecol'eau.

M. DOUCHIN propose que les projets exceptionnels soient financés pour les deux écoles selon une règle communément admise par le conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que les sorties scolaires sont traitées hors contrat d'association.

Mme GUILLOSSOU rappelle que les dossiers de demande de subvention sont donnés aux associations lors de la réunion sur les locations de salle qui a lieu en septembre de chaque année.

Après avoir entendu l'exposé de Mme GUILLOSSOU et des membres de la commission Vie associative, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE pour l'exercice 2017 les subventions et cotisations suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2017
Ass. Basket de Nort Sur Erdre	50 €
Société de chasse – La Chevallerais	36 €
Clé des Champs	100 €
Espoir sportif chevalleraisien	1 000 €
Ass. Onco plein air	50 €
ADAR	80 €
ADTT	36 €
ADMR	36 €
ALZHEIMER Loire-Atlantique	36 €
Breizh and furious	50 €
Croix-Rouge Française	36 €
Don du sang	36 €
Echanges et solidarité	36 €
Fédération des malades et handicapés	36 €
Hémochromatose France	35 €
L'Escalé (club des aînés)	70 €
Jardin du temps libre	170 €
Les Eaux Vives	200 €
Ligue des Droits de l'Homme	36 €
Mutilés de la voix	36 €
Paralyses de France	36 €
Perce neige	36 €
Restaurants du coeur	36 €
Rêves de clowns	36 €
Solidarité Femme	36 €
SOS Paysans en difficultés	36 €
Vivre à domicile	36 €
ADAPEI	36 €
Amicale Laïque (M. DOUCHIN ne prend pas part au vote)	235 €
Ass. Les Ptits loups	180 €
Comité du Souvenir du maquis de Saffré v	50 €
Comité des Fêtes	200 €
Ass. Théâtrale	36 €
APEL Saint-Aubin (sortie scolaire) - Mme ALO est sortie de la salle durant les débats et n'a pas pris part au vote	540 €
TOTAL SUBVENTIONS 2017 –article 6574	3 694 €
	Cotisations 2017
ADDM 44	1 995,24 €
ADICLA	256,36 €
ADIL	381,52 €
BRUDED	377,00 €
CAUE	96,00 €
Fédération des Maires de Loire-Atlantique	392,16 €
Maison des Adolescents	387,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €

Syndicat de l'Isac	2 619,00 €
TOTAL COTISATIONS 2017	6 624,28 €

Concernant le syndicat de l'Isac, M. LEBEAU apporte les précisions suivantes : pour cette année l'augmentation de la participation 2017 est liée à l'augmentation de la population prise en compte, cependant la participation risque d'augmenter par la suite dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi GEMAPI.

M. LEBEAU indique que la loi prévoit une harmonisation de l'organisation de ces compétences au niveau national. M. LEBEAU précise également que tous les syndicats n'ont pas les mêmes besoins. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités peuvent proposer une organisation de la compétence et la proposer à l'Etat.

TOTAL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017 : 10 318,28 €

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la commune souhaite s'engager dans la démarche d'une renégociation des contrats d'assurance et a fait le choix de recourir à un cabinet extérieur afin de l'assister dans cette procédure.

Les missions du cabinet d'Audit porterait sur :

- La détermination des besoins en assurance de la collectivité et l'analyse des garanties du contrat actuel.
- La préparation et le suivi de la procédure de consultation des entreprises.
- L'analyse des offres et la rédaction d'un rapport de synthèse
- La formalisation et le suivi du marché final pendant 4 ans (durée du marché d'assurance)

La commune a reçu une offre de DELTA CONSULTANT basé à Angers d'un montant de 1 750 € HT. Le prestataire pressenti présente de nombreuses références dans le secteur proche de la commune.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a rencontré DELTA Consultant et qu'une économie de 14% peut être escomptée.

Pour mémoire le montant de la cotisation 2017 est de 9 113,50 € HT

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de retenir l'offre du cabinet DELTA CONSULTANT pour un montant de 1 750 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à la signer

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU AU 1^{er} JANVIER 2017 – AVENANT DE SUBSTITUTION – CONTRAT URBAOUEST CONSEIL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 juin 2016 le conseil municipal de La Chevallerais a validé la modification de l'article 8.1.a., compétences obligatoires/groupe « Aménagement de l'espace », des statuts du Pays de Blain portant sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} janvier 2017.

Le transfert de compétence a été acté par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 et le groupe de compétence « Aménagement de l'espace » recouvre à compter du 1^{er} janvier 2017 le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La commune de La Chevallerais a engagé par délibération du 10 février 2016 des procédures de modification et de révision allégée du PLU.

La prise de compétence intervenant au 1^{er} janvier 2017 implique que les procédures de modification et de révision du PLU engagées en 2016 à l'échelon communal doivent maintenant être poursuivies à l'échelon intercommunal.

Ce transfert de compétence implique de plein droit le transfert des contrats relatifs aux procédures de modification et de révision allégée du PLU à la communauté de communes du Pays de Blain conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT et un avenant visant à substituer la communauté de communes du Pays de Blain en qualité de co-contractant du marché de prestation de service portant sur les missions d'étude relatives à la modification et à la révision allégée du PLU de la commune de La Chevallerais en lieu et place de la commune de La Chevallerais doit être établi.

Le contrat sera exécuté dans les conditions antérieures prévues au contrat conclu avec la société Urba Ouest Conseil.

Cet avenant est sans incidence financière. Les sommes dues seront mandatées par la communauté de communes du Pays de Blain et la commune remboursera la communauté de communes du Pays de Blain.

M. le trésorier a indiqué que les sommes à rembourser continueront à être mandatées sur la section d'investissement du budget général. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2017.

L'arrêté des comptes est le suivant :

Montant initial du contrat	Montants des sommes restants dues à ce jour
9 925,00 € HT	4 750 € HT

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant de substitution susvisé

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – AVANCEMENT DE GRADE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées au sein des services techniques communaux, la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'adjoint technique en charge de la voirie et des réseaux divers.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de l'implication de l'agent dans le service depuis l'arrivée du nouveau chef d'équipe et que l'agent s'est très bien adapté au nouveau fonctionnement.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 4 avril 2017 a émis un avis favorable à cet avancement de grade.

Après avoir entendu Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE de créer à compter du 1^{er} mai 2017 un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Considérant le nombre d'élèves accueillis à l'école publique pour l'année 2017/2018 (171 élèves prévus),

Après analyse des besoins et des propositions de la Directrice de l'Etablissement,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **MAINTIENT** le budget annuel de fonctionnement accordé à l'école publique pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit

Fournitures scolaires- Revalorisation	:	47 € par élève
Annexes – Achats divers :		2 € par élève
Sorties scolaires :		8 € par élève
Culture (fonds documentaire) :		3 € par élève
Fournitures administratives :		7 € par élève

TOTAL **67 € par élève**

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-AUBIN – FIXATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention fixant le forfait de participation communal à l'OGEC de l'Ecole Saint-Aubin, école privée sous contrat d'association avec l'Etat

Les conditions de financement des charges de fonctionnement de l'Ecole Saint-Aubin sont actuellement les suivantes : 450,35 € par an et par élève scolarisé à l'école Saint-Aubin et domicilié à La Chevallerais

La convention conclue pour une durée d'une année, prévoit une actualisation de la contribution communale après évaluation du coût d'un élève scolarisé à l'école publique.

Le montant total des frais de fonctionnement à prendre en compte hors fournitures scolaires s'élève à la somme de 78 838,37 € inclus les frais de personnel des agents spécialisés des écoles maternelles, de surveillance et d'entretien des locaux. Soit un coût de fonctionnement par élève de 499,00 euros par élève scolarisé en 2016/2017.

La commission Vie scolaire propose de maintenir un forfait unique par élève fréquentant l'école Saint-Aubin et de ne pas tenir compte du niveau de scolarisation de l'enfant.

Sur cette base, la commission enfance propose de fixer le forfait communal à **499,00 €** par élève

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la participation pour les fournitures scolaires, figurant en annexe du contrat d'association à hauteur de 47 € par an et par élève.

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que l'augmentation du forfait par élève est liée à un ralentissement de l'augmentation des effectifs à l'Ecol'eau et à une année pleine avec la rémunération de 3 ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
Mme ALO ne prend pas part au vote

Vu le rapport de la commission Vie scolaire,

Après s'être fait présenter la comptabilité analytique de l'école publique pour 2016,

- **DECIDE** de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Saint-Aubin comme suit : 499 € par an et par élève pour l'année scolaire 2017/2018
- **FIXE** le montant de la participation pour les fournitures scolaires à 47 € par an et par élève,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de forfait communal dont la durée de validité est maintenue à 1 an

GROUPE SCOLAIRE ECOL'EAU – LOCATION D'UN MODULAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ouverture de classe a eu lieu à la rentrée scolaire 2016. Suite à cette ouverture de classe la salle informatique a été de nouveau utilisée comme salle de classe.

Cependant la capacité de cette salle ne permet pas de répartir les élèves selon des critères pédagogiques.

Aussi il est proposé d'installer une nouvelle classe sous la forme d'un bâtiment modulaire à titre précaire pour l'année scolaire 2017/2018, classe destinée aux élèves de l'élémentaire pour 2017/2018.

Mme le Maire rappelle également au conseil Municipal qu'une étude de faisabilité portant sur la création d'un restaurant scolaire et de salles annexes est en cours.

M. CLOUET expose au Conseil Municipal les 3 offres reçues. M. CLOUET indique au Conseil Municipal que le choix s'est fait en concertation avec les professeurs des écoles.

La zone enherbée à l'arrière du bâtiment est retenue pour la future implantation.

M. DOUCHIN ajoute que la zone arrière de l'école est peu utilisée.

M. CLOUET indique l'implantation du modulaire sera réalisée par le prestataire, seule la dépose des poteaux existants sera à la charge des services techniques ainsi que l'installation de la rampe au titre de l'accessibilité PMR.

3 prestataires ont été consultés -

Cognaud : Montant de l'offre : 17 194,80 € TTC

Portakabin : Montant de l'offre : 16 903,20 € TTC

Loxam : Montant de l'offre : 17 195 745 € TTC

Mme le Maire indique que les offres de Cougnaud et de Portakabin porte sur du matériel d'occasion, Loxam propose du matériel neuf et que Loxam propose un modulaire composé d'une salle de classe et d'un vestiaire sur le même principe que le modulaire installé en 2014.

L'installation est prévue en juillet

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 27 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **RETIENT** l'offre de LOXAM pour un montant de 17 195,45 € TTC (calcul effectué sur 18 mois)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de location avec Loxam
- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer et signer les autorisations de travaux au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil Municipal valide la décision modificative budgétaire portant sur l'amortissement des subventions liées à l'installation des panneaux photovoltaïques à l'école et qui s'équilibre à la somme de 0 euros en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL – DESIGNATION D'UN REFERENT PLUI

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un référent PLUI chargé de suivre l'élaboration du PLU engagée à l'échelle intercommunale.

Son rôle sera axé sur les participations aux réunions techniques, faire remonter les attentes et les problématiques de la commune, assurer une restitution des informations et des avancées au conseil municipal.

Il est recommandé que ce référent fasse partie de la commission « Urbanisme » communale.

Mme le Maire précise qu'un comité de pilotage a été institué pour suivre cette démarche. Mme le Maire, Mme GUILLOSSOU Marie-Claude et M. CLOUET Jacky, adjoints font partie du comité de pilotage concernant la commune.

Mme le Maire indique également qu'aucun adjoint n'a à ce jour délégué en matière d'urbanisme.

M. GASNIER demande si des réunions publiques seront organisées, Mme Le Maire répond positivement : des réunions publiques par commune et au niveau du Pays de Blain.

Mme le Maire indique qu'un point sera régulièrement fait en conseil municipal sur l'avancée de la démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DESIGNE** M. GASNIER Stéphane en qualité de référent « Urbanisme »
- **PRECISE** que M. GASNIER est membre de la commission Urbanisme

PROJET DE REHABILITATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC RUE TRAVERSIERE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du dispositif de « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments » pour la partie « salle »

La subvention s'élève à 50 €/ m², les travaux doivent porter sur l'isolation, le chauffage, la ventilation ou les systèmes d'éclairage, la participation de la commune doit au minimum être de 30% du coût global et permettre de diminuer de 40% la consommation du bâtiment actuelle (étude thermique en cours)

Les travaux envisagés répondent au dispositif régional.

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **SOLLICITE** une subvention du conseil régional au titre du dispositif de soutien à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que la commune après avoir sollicité Habitat 44 va se rapprocher de d'autres bailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire.

PROJET GRAFF – ALSH ETE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PEG

Mme le Maire donne la parole à M. DOUCHIN qui présente au conseil municipal le projet de réalisation de « Graff » avec un intervenant extérieur (réalisation d'une fresque). Action réalisée par l'ALSH communal en partenariat avec le CSC Tempo.

L'idée est de faire du projet de réhabilitation du restaurant scolaire un véritable projet d'animation. M. DOUCHIN indique que le budget proposé est contenu eu égard au projet.

M. DOUCHIN propose que le nettoyage du bâtiment soit réalisé par les parents et les associations. Un appel en ce sens sera lancé

- **Bâtiments concernés** : Restaurant scolaire et local Tempo Rue Traversière
- **Objectifs du projet** : impliquer les jeunes dans leur environnement par l'initiation à l'art urbain, créer un lien entre l'ALSH et le CSC Tempo
- Réalisation des graff cet été après des séances d'initiation en mai et juin
- Mise à disposition d'un animateur durant 5 jours en juillet 2017 (Sandrine)
- Nombres de places : 24 (12 places pour l'ALSH)

La participation de la commune s'élève à la somme de 1000 euros pour cette action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **SOLLICITE** une subvention pour cette action au titre du PEG Intercommunal

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2017 – REALISATION D'UN PUIT ARTESIEN

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 31 mars 2017, le conseil municipal a validé le devis proposé par BONNIER Forage d'un montant de 6 970 € HT.

Après réception d'un nouveau devis, il s'avère que les travaux s'élève à la somme de 4 695 € HT. Aussi il convient d'annuler la délibération du 31 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **ANNULE** la délibération n° 38 du 31 mars 2017
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le nouveau devis présenté par BONNIER FORAGE d'un montant de 4 695 € HT

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

- Mme le Maire explique que la CCEG a été sollicitée pour un rapprochement entre la CCEG et la CCRB. Un courrier a été adressé en ce sens à la CCEG. La CCEG a indiqué qu'un rapprochement n'est pas envisagé avec la CCEG avant la fin du mandat en raison de l'absorption récente de communes et du lancement d'un projet de territoire.
Mme le Maire indique que la difficulté vient de l'abaissement du seuil de population à 15 000 eu lieu de 20 000 pour l'obligation de fusion.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai : Une cérémonie « classique » sera organisée
 - Transports scolaires : Lotissement du Bois Brégeois : Déplacement de l'aubette qui était à la Hervotière au lotissement du Bois Brégeois.
- Les points modifiés seront publiés dans le bulletin.
- CSC Tempo : AG le 10 mai à La Chevallerais

La séance est levée à 23h

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 30 MAI 2017 à 20h